

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 825****8 août 2003****SOMMAIRE**

<b>AMEESTM, Association des Médecins Employés d'Etat du Service de Santé au Travail Multisectoriel, A.s.b.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39573</b>	<b>First Industrial S.A., Senningerberg</b> . . . . .	<b>39554</b>
<b>AMSTM, Association des Médecins du Service de Santé au Travail Multisectoriel, A.s.b.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39566</b>	<b>Forza-One S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39599</b>
<b>Andava Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39598</b>	<b>Frëndeskrees vun der LSAP, A.s.b.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39562</b>
<b>B Bach S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39588</b>	<b>Genepar S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39554</b>
<b>Bach S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39587</b>	<b>Glicine S.A., Luxembourg-Kirchberg</b> . . . . .	<b>39596</b>
<b>Bach S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39587</b>	<b>Global Pacific S.A., Luxembourg-Kirchberg</b> . . . . .	<b>39597</b>
<b>Bach S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39587</b>	<b>Heckscher S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39595</b>
<b>Bignames S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39595</b>	<b>Investissements Généraux S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39588</b>
<b>Blessing S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39586</b>	<b>Investissements Généraux S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39591</b>
<b>Blue Skies, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39561</b>	<b>ITS Lux S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39600</b>
<b>Canto Lux Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39599</b>	<b>Kodikama S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39569</b>
<b>Castalie, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39558</b>	<b>Kodikama S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39569</b>
<b>CDC Investment Fund, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>39599</b>	<b>Lascaux S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39564</b>
<b>Celan Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39600</b>	<b>Lascaux S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39565</b>
<b>Croydon S.A., Luxembourg-Kirchberg</b> . . . . .	<b>39591</b>	<b>Leht, S.à r.l., Dudelange</b> . . . . .	<b>39598</b>
<b>Cybele International, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39565</b>	<b>Liberty Land Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39554</b>
<b>(John) Deere Finance S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39593</b>	<b>Mallard Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39588</b>
<b>DK Lux TT S.A., Foetz</b> . . . . .	<b>39569</b>	<b>MBS Fund, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>39599</b>
<b>DK Lux TT S.A., Foetz</b> . . . . .	<b>39570</b>	<b>MDA Consult S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39559</b>
<b>DK Manage.Com S.A., Foetz</b> . . . . .	<b>39560</b>	<b>MDA Consult S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39559</b>
<b>DK Manage.Com S.A., Foetz</b> . . . . .	<b>39561</b>	<b>MDNS S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39592</b>
<b>DP 2 C S.A.</b> . . . . .	<b>39592</b>	<b>One S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39596</b>
<b>E.P.P. I.I. S.A., Européenne de Publicité et de Promotion Industrielle et Immobilière</b> . . . . .	<b>39572</b>	<b>Ozone Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg</b> . . . . .	<b>39572</b>
<b>Eco Equity Investment S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39558</b>	<b>Ozone Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg</b> . . . . .	<b>39572</b>
<b>Edge Core Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39580</b>	<b>Pharmacia Enterprises S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39580</b>
<b>EM Finance Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39600</b>	<b>Pimlico Holdings S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39600</b>
<b>EMFG Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39593</b>	<b>Piomfin S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39598</b>
<b>Emerald First Layer «A» S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39564</b>	<b>Presto Productions, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39568</b>
<b>Ersel Finance S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39594</b>	<b>Qualité Express S.A., Foetz</b> . . . . .	<b>39555</b>
<b>ESFIL, Espirito Santo Financière S.A., Luxembourg-Kirchberg</b> . . . . .	<b>39597</b>	<b>Qualité Express S.A., Foetz</b> . . . . .	<b>39555</b>
<b>Evanio Holdings S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39561</b>	<b>Reisswolf S.A., Bertrange</b> . . . . .	<b>39559</b>
<b>Evanio Holdings S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39561</b>	<b>Reuters S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39580</b>
<b>Evanio Holdings S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39586</b>	<b>S.T.C.I., Société de Transactions Commerciales Internationales S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39579</b>
<b>Femalux Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39573</b>	<b>Scandinavian Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39591</b>
		<b>Scorlux S.A., Munsbach</b> . . . . .	<b>39593</b>
		<b>Sel Classics (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39570</b>
		<b>Sined Technologies S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>39587</b>
		<b>SNT Multimedia Consulting Holdings S.A., Luxembourg</b> . . . . .	

burg .....	39577	Transmideast S.A., Luxembourg .....	39597
Snowdon Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	39576	Trevis Fund, Sicav, Luxembourg .....	39598
Soparfi Capital Cergy S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	39568	UPA, Union des Propriétaires d'Avions, S.à r.l., Aéroport de Luxembourg .....	39570
Stenham Gestinor Luxembourg S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	39596	Uppspretta Icelandic Capital Venture S.A., Luxembourg .....	39592
Subtitling International (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	39556	Venu S.A., Luxembourg .....	39594
Tele Danmark Reinsurance S.A., Munsbach .....	39576	Virsisita S.A.H., Luxembourg .....	39573
Tradewinds, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg .....	39593	Wege Re S.A., Munsbach .....	39576

**LIBERTY LAND HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 76.767.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 31 janvier 2003, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Maurizio Cottella de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Maurizio Cottella, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2003.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2003.

LIBERTY LAND HOLDING S.A.

S. Vandt / J.-P. Fiorucci

*Président / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG04045. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040831.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**FIRST INDUSTRIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 10, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 13.006.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03443, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Signature.

(040928.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**GENEPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 34.198.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(040960.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**QUALITE EXPRESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, 16, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 66.858.

L'an deux mille trois, le neuf juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme QUALITE EXPRESS S.A. avec siège social à L-4744 Pétange, 91, Porte de Lamadeleine, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 3 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 4 du 5 janvier 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 66.858,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Seckler, préqualifié, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 807 du 28 mai 2002.

La séance est ouverte à 8.55 heures sous la présidence de Monsieur Daniel Kadur, employé, demeurant à F-57070 Saint-Julien-les-Metz, 97, rue Georges Hermann.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Edith de Pizzol, employée, demeurant à F-54660 Moutiers, 31, rue de Metz.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Bernard Kadur, employé, demeurant à F-57535 Marange Silvanje, 243, rue de la Vallée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société à L-3898 Foetz, 16, rue du Commerce.

2.- Modification afférente du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

3.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide le transfert du siège social de ladite société de L-4744 Pétange, 91, Porte de Lamadeleine à L-3898 Foetz, 16, rue du Commerce, de sorte que le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts sera modifié et aura la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Foetz.» Les autres alinéas restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: D. Kadur, E. de Pizzol, B. Kadur, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 2003, vol. 890, fol. 16, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2003.

B. Moutrier.

(040858.3/272/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**QUALITE EXPRESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, 16, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 66.858.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2003.

B. Moutrier.

(040859.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**SUBTITLING INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 34.381.

In the year two thousand three, on the 8th day of July,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company SUBTITLING INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A. having its registered office in Luxembourg.

The meeting is declared open at 9.00 a.m. and is presided by Mr Gilles Wecker residing in Luxembourg.

The chairman appoints Ms. Fatiha Mahrouk residing in France as secretary of the meeting.

Mrs. Fränzel van Stiphout residing in Luxembourg is elected as scrutineer.

The chairman declares that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. To relieve and dismiss the board of directors for the period from June 28th, 2002 until the date of this EGM.
2. To relieve and dismiss the Managing Director for the period from June 28th, 2002 until the date of this EGM.
3. To appoint new directors of the board until the next annual general meeting.
4. To appoint the person in charge of the financial accounts for the years ending December 31st, 1999, December 31st, 2000 and December 31st, 2001.
5. To relieve and dismiss the auditor for the period from June 28th, 2002 until the date of this EGM.
6. To appoint the new auditor until the next annual general meeting.
7. To transfer the registered office of the company.
8. To dissolve the «Management Agreement» from January 1st, 1995 between ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. and the company SUBTITLING INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.
9. To appoint the person in charge of the registration of the notice after the Ordinary General Meeting of shareholders.
10. Miscellaneous.

II. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance-list that out of the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares representing the entire issued share capital of the Company one thousand two hundred and forty-nine (1,249) are present or represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company having been validly notified of this meeting.

The meeting then adopted each time by 1,249 votes the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting resolves to relieve and dismiss MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., Mr Mathijs Beeker, Mr Marvin Berchin as directors of the board for the period from June 28th, 2002 until the date of this EGM.

*Second resolution*

The General Meeting resolves to relieve and dismiss MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. as Managing Director for the period from June 28th, 2002 until the date of this EGM.

*Third resolution*

The General Meeting resolves to appoint as new directors of the board until the next annual general meeting:

Mr Mathijs Beeker, Director of companies, residing in Amsterdam, The Netherlands

Mr Mikael Holmberg, Director of companies, residing in Leudelange, Luxembourg

Mrs Nadine Gloesener, Assistant Manager, residing in Vichten, Luxembourg.

*Fourth resolution*

The General Meeting resolves to appoint BANQUE INVIK S.A. - «Modern Treuhand» in charge of the financial accounts for the years ending December 31st, 1999, December 31st, 2000 and December 31st, 2001.

*Fifth resolution*

The General Meeting resolves to relieve and dismiss ERNST & YOUNG as the auditor for the period from June 28th, 2002 until the date of this EGM.

*Sixth resolution*

The General Meeting resolves to appoint KPMG, residing at L-2520 Luxembourg, as new auditor until the next annual general meeting.

*Seventh resolution*

The General Meeting resolves to transfer the registered office of the company from 46 A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

*Eighth resolution*

The General Meeting resolves to accept the dissolution of the «Management Agreement» from January 1st, 1995 between ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. and the company SUBTITLING INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.

*Ninth resolution*

The General Meeting resolves to accept the appointment of BANQUE INVIK - «Modern Treuhand» in charge of the registration of the notice after the Ordinary General Meeting of shareholders.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the meeting at 9.30 a.m. and these minutes were signed by the members of the meeting.

Signature / Signature / Signature

Chairman / Secretary / Scrutineer

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le 8 juillet,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SUBTITLING INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., R.C. Luxembourg B-34.381, ayant son siège social à Luxembourg.

L'assemblée est déclarée ouverte à 9.00 heures et est présidée par Monsieur Gilles Wecker, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne Mademoiselle Fatiha Mahrouk demeurant en France, comme secrétaire de l'assemblée. Madame Fränzel Van Stiphout, demeurant à Luxembourg est élue comme scrutateur.

Monsieur le Président déclare que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Libérer et destituer le conseil d'administration à compter du 28 juin 2002 jusqu'à la date de cette assemblée générale extraordinaire.

2. Libérer et destituer le directeur général à compter du 28 juin 2002 jusqu'à la date de cette assemblée générale extraordinaire.

3. Nommer les nouveaux administrateurs du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

4. Nommer la personne chargée des comptes financiers des années s'achevant au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.

5. Libérer et destituer le commissaire aux comptes pour la période allant du 28 juin 2002 jusqu'à la date de cette assemblée générale extraordinaire.

6. Nommer un nouveau commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

7. Transférer le siège social de la société.

8. Dissoudre le contrat de gestion (Management Agreement) datant du 1<sup>er</sup> janvier 1995 entre ABN AMRO TRUST COMPANY S.A. et SUBTITLING INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

9. Nommer la personne chargée de l'enregistrement de l'avis ou convocation après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

10. Divers.

II. Les noms des actionnaires et le nombre d'actions détenues de chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signées par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et des membres du conseil de l'assemblée; une telle liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III. Il en résulte de cette liste de présence que sur mille deux cent cinquante (1.250) actions, mille deux cent quarante-neuf (1.249) actions sont présentées ou représentées à l'assemblée générale.

L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée générale.

L'assemblée a ensuite adopté par vote 1.249 voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale a décidé de libérer et de destituer comme administrateurs du conseil d'administration MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., Monsieur Mathijs Beeker, Monsieur Marvin Berchin de la période du 28 juin 2002 jusqu'à la date de cette assemblée générale extraordinaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé de libérer et destituer MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. comme directeur général de la période du 28 juin 2002 jusqu'à la date de cette assemblée générale extraordinaire.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé de nommer comme nouveaux administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle

- M. Mathijs Beeker, directeur de sociétés, demeurant à Amsterdam, en Hollande

- M. Mikael Holmberg, directeur de sociétés, demeurant à Leudelange, Luxembourg

- Mme Nadine Gloesener, assistant de manager, demeurant à Vitthen, Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'assemblée a décidé de nommer la BANQUE INVIK S.A. - «Modern Treuhand» chargée des comptes annuels des années s'achevant au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale a décidé de libérer et de destituer ERNST & YOUNG comme commissaire aux comptes pour le période du 28 juin 2002 jusqu'à la date de cette assemblée générale extraordinaire.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale a décidé de nommer KPMG, demeurant à L-2520 Luxembourg, comme nouveau commissaire aux comptes et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

*Septième résolution*

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de la société du 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'accepter la dissolution du contrat de gestion (Management Agreement) du 1<sup>er</sup> janvier 1995 entre ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. et la société SUBTITLING INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.

*Neuvième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'accepter la nomination de la BANQUE INVIK - «Modern Treuhand» à la charge de l'enregistrement de l'avis ou notification après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée 9.30 heures et le présent procès-verbal a été signé par les membres de l'assemblée.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04909. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(040889.3/000/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**CASTALIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 87.085.

## EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 15 juillet 2003 que le contrat de transfert de parts sociales signé le 17 janvier 2003 attribuant les 125 parts de CASTALIE, S.à r.l. à GRANDVOIR HOLDING S.A. prene effet le 30 octobre 2002.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

D. C. Oppelaar

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040469.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**ECO EQUITY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: 105.000,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 82.390.

## EXTRAIT

Après avoir pris connaissance du bilan au 30 juillet 2002 adopté par l'Assemblée Générale Ordinaire ajournée en date du 27 juin 2003 et en se référant à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à une dissolution de la Société, mais de continuer les opérations nonobstant la situation économique et financière de la société et la perte dépassant la moitié du capital social.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05153. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040475.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**MDA CONSULT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 89.543.

L'an deux mil trois, le vingt-quatre juin,  
Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1. Monsieur Mladen Damjanov, ingénieur, né à Harchies (B) le 05 novembre 1959, demeurant à B-6717 Metzert (Attert), 130, chaussée Romaine,
2. Madame Simonne Antoinette De Ridder, retraitée, née à Etterbeek (B) le 3 juillet 1932, demeurant à B-1200 Bruxelles, 18/5, rue de la Cambre.

Lesquels sont les seuls associés de la société anonyme MDA CONSULT S.A., constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 octobre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.543 et dont ils déclarent que les statuts n'ont jamais été modifiés.

Puis, après avoir renoncé à toute forme de convocation supplémentaire, affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée, les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont prié le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes prises à l'unanimité

*Première résolution*

Monsieur Mladen Damjanov, ingénieur, né à Harchies (B) le 05 novembre 1959, demeurant à B-6717 Metzert (Attert), 130, chaussée Romaine, actuellement directeur de la société est nommé administrateur.

Monsieur Damjanov acquiert dès lors la qualité d'administrateur-directeur.

La société sera valablement engagée par la seule signature de l'administrateur-directeur pour tous les actes de gestion journalière, sinon par la signature conjointe de deux administrateurs, dont l'un devra obligatoirement être Monsieur Mladen Damjanov.

*Deuxième résolution*

Le siège de la société est transféré à l'adresse suivante: 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

La première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, Notaire, la présente minute, après s'être identifiés au moyen de.

Signé: M. Damjanov, S. De Ridder, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 24 juin 2003, vol. 427, fol. 27, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 17 juillet 2003.

C. Mines.

(040862.3/225/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**MDA CONSULT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 89.543.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2003, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 17 juillet 2003.

Signature.

(040864.3/225/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**REISSWOLF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 13, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 34.878.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Signature

Mandataire

(040506.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**DK MANAGE.COM, Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, 16, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 80.475.

L'an deux mille trois, le neuf juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DK MANAGE.COM avec siège social à L-4744 Pétange, 91, Porte de Lamadeleine, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 3 janvier 2001, publié au Mémorial C de 2001 à la page 36059, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 80.475.

La séance est ouverte à 8.45 heures sous la présidence de Monsieur Bernard Kadur, employé, demeurant à F-57535 Marange Silvanage, 243, rue de la Vallée.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Kadur, employé, demeurant à F-57070 Saint-Julien-les-Metz, 97, rue Georges Hermann.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Edith de Pizzol, employée, demeurant à F-54660 Moutiers, 31, rue de Metz.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Conversion du capital social de francs luxembourgeois en euros. Modification afférente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 3 des statuts.

2.- Transfert du siège social de la société à L-3898 Foetz, 16, rue du Commerce. Modification afférente du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

3.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant le capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (Flux 1.250.000,-) soit trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivante:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois en Euros, au taux de conversion officiel de l'UEM qui est de 40,3399 LUF (quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois) pour 1,- Euro (un euro), de sorte que le capital social sera de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) et de supprimer la désignation de la valeur des parts.

L'assemblée générale constate que le capital social est libéré actuellement pour un montant de sept mille sept cent quarante-six euros soixante-sept cents (EUR 7.746,67).

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède l'assemblée modifie le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide le transfert du siège social de ladite société de L-4744 Pétange, 91, Porte de Lamadeleine à L-3898 Foetz, 16, rue du Commerce, de sorte que le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts sera modifié et aura la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Foetz.» Les autres alinéas restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: B. Kadur, D. Kadur, E. de Pizzol, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 2003, vol. 890, fol. 15, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 juillet 2003.

B. Moutrier.

(040646.3/272/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**DK MANAGE.COM, Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, 16, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 80.475.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 juillet 2003.

B. Moutrier.

(040649.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**BLUE SKIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 79.026.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts du 17 novembre 2000 que le Gérant a accepté que les parts de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation des Associés	Nombre de parts
Marc Grosman .....	425
MARINA S.A.....	75
Total .....	500

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

M. Grosman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040478.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**EVANIO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 66.289.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

SignatureS

(040980.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**EVANIO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 66.289.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, qui s'est tenue le 16 juin 2003*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de EVANIO HOLDINGS S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société suite à la perte réalisée pour 2001 excédant 75% du capital souscrit.

Luxembourg, le 16 juin 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03099. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040983.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**FRËNDESKREES VUN DER LSAP, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg F143.

**STATUTS**

L'an deux mille trois, le vingt-quatre juin,  
entre les soussignés:

Jeannot Krecké, député, demeurant à L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse;  
Alex Bodry, député, demeurant à L-3490 Dudelange, 40, rue Jean Jaurès;  
Jos Scheuer, député, demeurant à L-6488 Echternach, 9, rue des Vergers;  
Lucien Lux, député, demeurant à L-3287 Bettembourg, 8, rue Jean Wolter;  
Fayot Ben, député, demeurant à L-2320 Luxembourg, 36, boulevard de la Pétrusse;  
Di Bartolomeo Mars, député, demeurant à L-3442 Dudelange, 35, rue des Champs;  
Asselborn Jean, député, demeurant à L-8415 Steinfort, 53, rue Herrenfeld;  
tous de nationalité luxembourgeoise,

lesquels constituent entre eux une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite, et arrêtent les statuts suivants:

**Chapitre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les soussignés ont convenu de créer entre eux une association sans but lucratif, dénommée FRËNDESKREES VUN DER LSAP, A.s.b.l.

**Art. 2.** Son siège est à Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quel autre lieu du Grand-Duché sur simple décision du Conseil d'Administration.

**Art. 3.** La durée de l'association est illimitée.

**Chapitre II. Objet social**

**Art. 4.** L'association a pour but de défendre les valeurs qui s'inspirent du socialisme démocratique et notamment celles se dégageant du programme fondamental adopté par le LSAP.

Elle a en outre pour objectifs:

- le soutien et la formation politique des candidats socialistes aux élections européennes, nationales et communales
- le soutien dans l'organisation de conférences, de journées d'études, de séminaires et autres manifestations publiques propres à la réalisation de son objet social

- le soutien de projets sociaux, culturels et civiques conformes à son objet social.

L'association peut faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières et prendre toutes initiatives dans le domaine de la communication tant écrite qu'audiovisuelle, sous réserve que ces opérations et initiatives se rattachent à son objet social ou sont nécessaires à la réalisation de son objet social ou sont susceptibles d'en faciliter le développement.

**Chapitre III. Membres, Admissions, Démissions, Exclusions et Cotisations**

**Art. 5.** Le nombre minimum des membres associés actifs est fixé à cinq.

**Art. 6.** L'association se compose de membres actifs et honoraires.

Sont membres actifs les élus socialistes ayant la qualité de député national ou européen et les membres du comité exécutif du LSAP qui se soumettent aux présents statuts, qui ont été admis par le Conseil d'Administration et qui ont versé leur cotisation. Cette cotisation est fixée annuellement par l'assemblée générale; elle ne peut dépasser 100,- euros.

Sont membres honoraires les personnes sympathisantes, qui ont mérité d'une façon particulière de l'association. Ceux-ci sont proposés par le Conseil d'Administration et confirmés par l'Assemblée Générale.

Seuls les membres actifs ont le droit d'être convoqués et de voter à l'assemblée générale.

**Art. 7.** Tout membre de l'association est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission écrite au Conseil d'Administration. Est réputé démissionnaire le membre qui ne paie pas sa cotisation. La qualité de membre se perd de plein droit cinq mois après la perte de qualité de député socialiste national ou européen; elle se perd de plein droit sans délai par la perte de qualité de membre du comité exécutif du LSAP.

L'exclusion d'un membre peut être prononcée pour motifs graves par l'assemblée générale statuant à la majorité de deux tiers des voix. Le membre visé a le droit de s'exprimer oralement devant l'assemblée générale avant le vote.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social.

**Chapitre IV. Administration**

**Art. 8.** Les organes de l'association sont:

- a) l'assemblée générale
- b) le Conseil d'Administration

**Art. 9.** L'assemblée générale se compose des membres actifs.

**Art. 10.** L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an au cours du premier trimestre de l'année civile. Le Conseil d'Administration en fixe la date et l'ordre du jour.

Doivent obligatoirement figurer sur l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire:

- la nomination et la révocation des administrateurs
- l'approbation des comptes et bilans.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il la juge opportune. Sur demande écrite d'un cinquième des membres, le Conseil d'Administration doit convoquer une assemblée générale.

**Art. 12.** Toute convocation de l'assemblée générale est portée à la connaissance des membres actifs par lettremissive, huit jours au moins avant la date de l'assemblée. La convocation contiendra l'ordre du jour. L'assemblée générale est valablement constituée quelque soit le nombre des membres présents. L'assemblée ne peut statuer que sur les points figurant à l'ordre du jour.

Sauf les cas prévus par la loi, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres actifs présents ou représentés. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale. Il est loisible aux membres de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre, qui devra présenter une procuration écrite. Aucun membre ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Tous les procès-verbaux et les résolutions prises par l'assemblée générale et par le Conseil d'Administration peuvent être consultés au siège de l'association.

**Art. 13.** L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq membres, choisis en son sein parmi les membres actifs, dont trois doivent être choisis parmi ceux ayant la qualité de député socialiste national ou européen et deux parmi ceux ayant la qualité de membre du comité exécutif du LSAP et nommés par l'assemblée générale ordinaire à la majorité relative des voix et au scrutin secret. Les administrateurs sont nommés pour la durée de deux ans et sont rééligibles.

En cas de vacance de poste, le Conseil d'Administration peut y pourvoir provisoirement par cooptation jusqu'à la prochaine assemblée générale. Le membre du Conseil d'Administration élu par cette assemblée termine le mandat de celui qu'il remplace.

**Art. 14.** Le Conseil d'Administration choisit en son sein, parmi les membres élus, un bureau composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier. La répartition de ces charges devra être effectuée dans le mois suivant la date de l'assemblée générale. Le bureau assure la gestion administrative journalière entre les réunions du Conseil d'Administration.

**Art. 15.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion ou de disposition qui intéressent l'administration sociale, dans le sens le plus large. Il a dans sa compétence tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale.

Il peut, entre autres, recevoir toutes sommes et valeurs; conclure tous actes, marchés et contrats; prendre ou donner bail, sous-louer, acquérir, aliéner, échanger tous biens meubles et tous biens immeubles nécessaires pour réaliser l'objet social; accepter legs; consentir tous prêts ou contracter tous emprunts, avec ou sans garantie, en une ou plusieurs fois, ainsi que tous les ouvertures de crédit; consentir et accepter tous gages et nantissements et toutes hypothèques; confier tous pouvoirs à des mandataires de son choix.

L'énumération qui précède est énonciative et non limitative.

**Art. 16.** Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an sur convocation du secrétaire en accord avec le président ou à la demande de la majorité de ses membres. Ils proposent l'ordre du jour des réunions. Tout membre du Conseil d'Administration peut faire admettre un point sur l'ordre du jour.

**Art. 17.** La présence de la majorité des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Un administrateur peut se faire représenter par un autre membre du Conseil d'Administration; le mandat doit être écrit. Aucun administrateur ne peut être porteur de plus d'une procuration.

**Art. 18.** L'assemblée générale ne saurait accepter la démission du trésorier qu'après s'être assurée de la remise en bonne et due forme des comptes sociaux; les commissaires aux comptes devront être entendus dans leurs observations.

**Art. 19.** Tous les actes qui engagent l'association doivent porter les signatures conjointes du président et du secrétaire; en cas d'indisponibilité d'un de ces deux derniers, un autre membre du Conseil d'Administration pourra être délégué à cet effet. Les quittances et décharges doivent porter les signatures conjointes du président et du trésorier; en cas d'indisponibilité d'un de ces deux derniers, un autre membre du Conseil d'Administration pourra être délégué à cet effet.

### **Chapitre V. Fonds, Exercice Social, Comptes, Budget**

**Art. 20.** Les ressources de l'association se composent notamment:

- de cotisations des membres actifs et de dons des membres honoraires
- de dons ou legs en sa faveur
- des subsides et subventions.

Cette énumération n'est nullement à considérer comme limitative.

**Art. 21.** L'exercice social correspond à l'année civile.

**Art. 22.** A la fin de l'exercice social, le Conseil d'Administration arrête les comptes et le bilan de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'art. 13 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Le livre de caisse est contrôlé par des commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale, en raison de leurs qualifications, pour une durée à déterminer et qui ne peut dépasser deux ans ou par une fiduciaire. Les commissaires sont choisis en dehors des membres du Conseil d'Administration. Les commissaires aux comptes ou la fiduciaire dressent un rapport destiné à être présenté à l'assemblée générale qui, en cas d'approbation, donne décharge au trésorier.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation, Modification des Statuts

**Art. 23.** Toutes les questions non prévues aux présents statuts et notamment la modification des statuts sont régies par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

La dissolution est prononcée par l'assemblée générale et le solde excédentaire de l'actif social reviendra au compte d'une association au choix de l'assemblée générale.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

J. Krecké / A. Bodry / J. Scheuer / L. Lux / B. Fayot / M. Di Bartolomeo / J. Asselborn

*Assemblée générale constituante du 24 juin 2003*

L'assemblée générale constituante, qui a eu lieu le 24 juin 2003 au siège à Luxembourg, a institué le Conseil d'Administration et nommé les administrateurs suivants:

Jeannot Krecké, député, demeurant à L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse;

Alex Bodry, député, demeurant à L-3490 Dudelange, 40, rue Jean Jaurès;

Lucien Lux, député, demeurant à L-3287 Bettembourg, 8, rue Jean Wolter;

Jean Asselborn, député, demeurant à L-8415 Steinfort, 53, rue Herrenfeld;

Jeanne Welter, enseignante, membre du comité exécutif du LSAP, demeurant L-1518 Luxembourg, 2, rue Comte de Ferraris.

Lors de sa première réunion, le Conseil d'Administration a institué un bureau avec la composition et la répartition des charges comme suit:

Jeannot Krecké, Président

Lucien Lux, Secrétaire

Jeanne Welter, Trésorière

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05537. – Reçu 474 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040846.3/000/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

### EMERALD FIRST LAYER «A» S.A., Société Anonyme.

**Capital social: 31.000,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 78.472.

#### EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire datée du 27 juin 2003 que:

- Le mandat des administrateurs actuels, Mr. Walter Hoogstraate, Mr. Vincenzo Arnò, Mr. Dirk C. Oppelaar est renouvelé pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

D. C. Oppelaar / V. Arnò.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05184. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040489.3/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

### LASCAUX S.A., Société Anonyme Holding, (anc. SYNTONIA S.A.).

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 55.555.

L'an deux mille trois, le dix juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SYNTONIA S.A. avec siège à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juillet 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 24196, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 55.555,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 13 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 742 du 6 octobre 1999.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Michel Bourkel.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alexandre Vancheri.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Rainer Maas.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de la dénomination de la société de SYNTONIA S.A. en LASCAUX S.A. Modification consécutive du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2) Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les dix-neuf mille (19.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents dollars des Etats-Unis (US\$ 500,-) représentant l'intégralité du capital social de neuf millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (US\$ 9.500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté après avoir été signée par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de SYNTONIA S.A. en LASCAUX S.A., de sorte que le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts sera modifié et aura la teneur suivante:

«Elle existera sous la dénomination de LASCAUX S.A.»

Le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts reste inchangé.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Bourkel, A. Vancheri, R. Maas, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2003, vol. 890, fol. 17, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2003.

B. Moutrier.

(040852.3/272/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**LASCAUX S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. SYNTONIA S.A.).**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 55.555.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2003.

B. Moutrier.

(040854.3/272/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**CYBELE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 93.534.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique le 20 mai 2003 que les démissions de Monsieur Dirk C. Oppelaar et Monsieur Bart Zech en tant que gérants sont acceptées.

Monsieur Ture Hedberg, domicilié rue de la Montagne, 54 à L-2162 Luxembourg, est élu pour une durée indéterminée au poste de gérant avec effet au 20 mai 2003.

Pour extrait conforme

T. Hedberg

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(040520.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**AMSTM, ASSOCIATION DES MEDECINS DU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL  
MULTISECTORIEL, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg.

—  
STATUTS

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Durée et Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les soussignés:

Voir feuille annexée.

ainsi que toutes les personnes qui adhéreront aux présents statuts, il est formé une association sans but lucratif régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

**Art. 2.** L'association prend le nom de: ASSOCIATION DES MEDECINS DU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL MULTISECTORIEL, A.s.b.l.

La désignation abrégée sera AMSTM, A.s.b.l.

Elle sera dénommée ci-après «l'association».

LE SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL MULTISECTORIEL sera dénommé ci-après «STM».

**Art. 3.** Le siège de l'association est établi à Luxembourg. Il pourra être déplacé dans une autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale.

La durée de l'association est illimitée.

**Titre II. Objet**

**Art. 4.** L'association a essentiellement les objets suivants, sans que cette énumération ne puisse être considérée comme limitative:

- Assurer la représentation professionnelle des médecins du STM et défendre les intérêts professionnels, sociaux, moraux et matériels de ses membres;

- Unir tous les médecins du STM dans un esprit de collégialité, de solidarité et de respect mutuel dans leur volonté de réaliser les conditions nécessaires à l'exercice d'une médecine du travail de haut niveau;

- Assurer la défense de chaque membre qui serait personnellement mis en cause pour un dommage survenu dans l'exercice de sa fonction, pour autant que le dommage lui reproché ne soit pas causé par le fait intentionnel ou par la faute grave du membre concerné.

L'association pourra s'affilier à toute autre association, société ou organisme, national ou étranger, ayant un objet compatible avec le sien.

L'association poursuit son objet social en dehors de toutes considérations d'ordre politique ou confessionnel.

**Titre III. Membres**

**Art. 5.** Peut devenir membre tout médecin exerçant la médecine du travail en qualité de salarié de l'STM !

Tout médecin concerné et désireux de devenir membre de l'association doit adresser une demande d'affiliation écrite au conseil d'administration, qui décidera de l'admission du candidat. Le rejet de la demande ne doit pas être motivé.

L'association ne pourra compter moins de quatre membres.

**Art. 6.** Chaque membre paye une fois par année une cotisation dont le montant est fixé annuellement par l'assemblée générale.

La cotisation annuelle ne pourra être supérieure à 100,- €.

**Art. 7.** La qualité de membre de l'association se perd:

- par la démission adressée par écrit au conseil d'administration. Est réputé constituer une démission tacite le fait de ne pas avoir payé la cotisation un mois après une mise en demeure notifiée au membre par lettre recommandée, faisant suite à deux rappels écrits espacés d'un mois au moins.

- par l'exclusion du membre en question. L'exclusion ne pourra être prononcée que par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés et après avoir entendu l'intéressé. Un membre ne peut être exclu que pour manquement grave aux statuts ou à l'objet social, ou pour des activités ayant nui à l'association ou à sa réputation.

- par le fait que le membre en question démissionne de sa fonction auprès du STM, pour autant que cette démission soit intervenue du plein gré du membre.

**Titre IV. Organes**

**Art. 8.** L'activité de l'association s'exerce à travers ses organes qui sont:

- L'assemblée générale. Elle est l'instance suprême de l'association.

- Le conseil d'administration, élu par l'assemblée générale et chargé par elle de l'exécution et, au besoin, de l'interprétation de ses directives.

**Art. 9.** L'association pourra créer tout organisme ou commission qui lui semblera utile dans l'atteinte de ses objectifs. Ainsi, elle peut notamment créer, sans que la liste suivante ne soit limitative,

- une commission servant d'intermédiaire entre les membres de l'association et le comité directeur du STM,

- une commission servant d'intermédiaire entre les membres de l'association et le ministère de la santé,

- une commission pour les relations avec l'association des médecins et médecins-dentistes (AMMD).

Ces organismes ou commissions seront présidés par un membre du conseil d'administration. Celui-ci pourra, se faire assister par un ou plusieurs membres de l'association. Chaque organisme pourra s'entourer de l'avis spécialisé de toute personne physique ou morale, membre ou non de l'organisation.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 10.** L'assemblée générale constitue le corps délibérant de l'association. Elle se compose de tous les membres qui y possèdent une voix délibérative.

L'assemblée générale élit le conseil d'administration.

**Art. 11.** Le conseil d'administration convoque les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La convocation doit être adressée par voie postale ou par voie électronique (E-mail interne du STM) à tous les membres de l'association au moins dix jours ouvrables avant la date de l'assemblée. Elle doit contenir l'ordre du jour, sous réserve des dispositions de l'article 15 des présents statuts.

**Art. 12.** L'assemblée générale ordinaire se réunira une fois par année.

L'assemblée générale extraordinaire est convoquée aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent.

L'assemblée générale extraordinaire est convoquée également lorsqu'un cinquième au moins des membres en fait la demande par écrit, adressée au président du conseil d'administration, ou à son représentant. Cette demande doit préciser l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale extraordinaire sera convoquée dans le mois suivant la remise de la demande.

**Art. 13.** Tous les membres ont droit de vote égal à l'assemblée générale. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les statuts ou par la loi modifiée du 21 avril 1928.

En cas de parité des voix, la voix du président du conseil d'administration est prépondérante.

Chaque membre pourra se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre qui devra dans ce cas produire une procuration écrite de la part du membre empêché. Aucun membre ne pourra être porteur de plus de deux procurations.

**Art. 14.** Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour:

- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration,
- la nomination des réviseurs des comptes,
- l'approbation des budgets et des comptes.

**Art. 15.** Toute proposition, signée d'un nombre de membres égal ou supérieur au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour, à condition d'avoir été portée par écrit à la connaissance du président ou de son représentant avant le début de l'assemblée.

Aucune résolution ne peut être prise en dehors de l'ordre du jour.

**Art. 16.** Le procès-verbal de l'assemblée générale et ses résolutions seront portés à la connaissance des membres par le conseil d'administration, par voie postale ou par voie électronique (E-mail interne du STM) dans le mois suivant l'assemblée.

#### **Titre VI. Conseil d'Administration**

**Art. 17.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé de quatre à sept administrateurs. Le conseil d'administration est chargé de l'exécution de toutes les décisions prises par l'assemblée générale et en assume collectivement la responsabilité.

**Art. 18.** Lors de sa première réunion suivant l'assemblée générale au cours de laquelle ont eu lieu les élections, le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Les administrateurs ayant occupé ces fonctions y sont rééligibles.

**Art. 19.** - Le président représente officiellement l'association et en dirige les travaux. Il préside les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales. Il signe tous les actes et surveille l'exécution des statuts.

- Le vice-président aide le président dans ses tâches et le remplace en son absence.

- Le secrétaire est chargé de la rédaction des documents de l'association et des procès-verbaux des assemblées générales et des réunions du conseil d'administration. Il envoie les convocations et conserve les archives.

Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations, du contrôle et de la mise à jour des listes des membres et de la tenue de la comptabilité. À la fin de chaque exercice le trésorier présente un rapport détaillé sur la gestion financière au conseil d'administration, aux réviseurs des comptes et à l'assemblée générale.

Chaque membre du conseil d'administration peut se faire assister dans l'exécution de ses tâches par un autre membre du conseil d'administration.

**Art. 20.** Le conseil d'administration pourra se faire conseiller et se faire assister dans ses travaux par toute commission qu'il lui semblera utile de créer.

Cette commission sera présidée par un membre du conseil d'administration qui fera rapport à ce dernier des travaux de la commission qu'il préside. Cette commission pourra s'entourer de l'avis et de la collaboration de toute personne physique ou morale, membre ou non de l'association.

#### **Titre VII. Elections**

**Art. 21.** Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale parmi les membres.

Chaque personne possédant la qualité de membre depuis au moins six mois peut poser sa candidature à un poste vacant du conseil d'administration.

**Art. 22.** Les membres du conseil d'administration sont élus pour une durée de 4 années.

Les membres sortants sont rééligibles.

Chaque membre du C.A. pourra être révoqué lors de l'assemblée générale et ceci en application de l'article 15.

Chaque vacance de poste dans le C.A. doit être portée à l'ordre du jour de l'assemblée générale tant que le C.A. ne comporte pas 7 membres.

**Art. 23.** L'élection des membres du conseil d'administration se fait par vote secret et à la majorité relative. Sont élus jusqu'à concurrence du nombre de postes à pourvoir, les candidats qui recueillent le plus de voix. En cas de parité de voix, le candidat le plus âgé l'emporte.

Lorsque le nombre de candidats est inférieur ou égal au nombre de postes à pourvoir, les candidats peuvent être acceptés par acclamation. Toutefois, lorsque dix pour-cent au moins des membres présents le demandent, le vote sera secret.

**Art. 24.** La perte de la qualité de membre de l'association entraîne la perte immédiate du mandat d'administrateur.

En cas de démission, de décès ou d'exclusion du président, du vice-président, du secrétaire ou du trésorier, le conseil d'administration désignera parmi ses membres restants une nouvelle personne à ce poste. Cette personne restera en fonction jusqu'à la fin initialement prévue du mandat du membre sortant.

Dans l'éventualité où le nombre des administrateurs tombe en-dessous du nombre minimal prévu par l'article 17, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée endéans un mois.

Cette assemblée générale élira autant d'administrateurs qu'il faudra pour rendre leur nombre conforme aux dispositions de l'article 17.

#### **Titre VIII. Modification des statuts**

**Art. 25.** Pour le changement des statuts, les articles 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif seront appliqués.

#### **Titre IX. Dissolution de l'association**

**Art. 26.** En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale qui prononce la dissolution décidera de l'affectation des biens de l'association. L'affectation se rapprochera autant que possible des objets en vue desquels l'association a été constituée.

À défaut de trouver une affectation dans le sens de l'alinéa précédent, les biens de l'association seront versés à une oeuvre caritative luxembourgeoise.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04356. – Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040863.3/000/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

#### **PRESTO PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 63.748.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04657, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

(040509.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

#### **SOPARFI CAPITAL CERGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 57.761.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 juin 2003 que les mandats des administrateurs sortants, M. Gérard Muller, M. Fernand Heim et Mme Geneviève Blauen, tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que le commissaire aux comptes, M. Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03701. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040729.3/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**KODIKAMA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 28.548.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF03224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(040670.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**KODIKAMA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 28.548.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(040669.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**DK LUX TT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, 16, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 86.720.

L'an deux mille trois, le neuf juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DK LUX TT S.A. avec siège social à L-4818 Rodange, 10, rue Dr. Gaasch, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 28 mars 2002, publié au Mémorial C de 2002 à la page 47011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 86.720.

La séance est ouverte à 8.50 heures sous la présidence de Monsieur Daniel Kadur, employé, demeurant à F-57070 Saint-Julien-les-Metz, 97, rue Georges Hermann.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Edith de Pizzol, employée, demeurant à F-54660 Moutiers, 31, rue de Metz.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Bernard Kadur, employé, demeurant à F-57535 Marange Silvanche, 243, rue de la Vallée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Transfert du siège social de la société à L-3898 Foetz, 16, rue du Commerce.
- 2.- Modification afférente du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
- 3.- Démission d'un administrateur avec nomination de son remplaçant.
- 4.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide le transfert du siège social de ladite société de L-4818 Rodange, 10, rue Dr. Gaasch à L-3898 Foetz, 16, rue du Commerce, de sorte que le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts sera modifié et aura la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Foetz.»

Les autres alinéas restent inchangés.

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Eugène Weber, employé privé, demeurant à F-57100 Thionville, 14, place de la République, en sa qualité d'administrateur de la société et lui accorde bonne et valable quittance et décharge pour les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme en son remplacement Madame Edith de Pizzol, employée, demeurant à F-54660 Moutiers, 31, rue de Metz.

Son mandat expirera en 2009.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: D. Kadur, E. de Pizzol, B. Kadur, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 2003, vol. 890, fol. 15, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 juillet 2003.

B. Moutrier.

(040653.3/272/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**DK LUX TT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, 16, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 86.720.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 juillet 2003.

B. Moutrier.

(040657.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**SEL CLASSICS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1865 Luxembourg, 8, rue J.P. Koenig.

R. C. Luxembourg B 60.725.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(040666.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**UPA, UNION DES PROPRIETAIRES D'AVIONS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Aéroport de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 11.085.

*Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2003*

L'an deux mille et trois, le 26 juin

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée UPA - UNION DES PROPRIETAIRES D'AVION, ayant son siège social à l'Aéroport de Luxembourg constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire alors de résidence à Junglinster en date du 12 juillet 1973, publié au Mémorial C numéro 168 du 28 septembre 1973, modifié en dernier lieu par acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 10 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 47 du 10 janvier 2002.

L'Assemblée Générale extraordinaire des associés est présidée par Madame Adeline Heiderscheid, demeurant à Briedel, qui a désigné comme secrétaire Monsieur C. Montaigu, demeurant à Mondorf et comme scrutateur Monsieur Pierre Faber, demeurant à Ettelbruck.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose:

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire a été dûment convoquée dans les délais prévus par lettres aux associés.
2. Les associés présents au représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence établie par le bureau et reconnue exacte par l'assemblée. Après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau ladite liste de présences, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Y demeurant également an-

nexées, pour être soumises en même temps aux mêmes formalités, les procurations des associés représentés, dûment paraphées ne varient par les mandataires respectifs et les membres du bureau.

3. Qu'il résulte de ladite liste de présence que 14 associés représentant 152 parts sociales sont présents ou représentés.

Que dès lors la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer sur son ordre du jour.

4. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

1. Autorisation de la cession projetée par Mme Suzanne Schmit demeurant à L-8250 Mamer, 2, rue Jean Marx, en faveur de L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF AVIA SPORT II, A.s.b.l., ayant son siège social à l'aéroport de Luxembourg, Findel, de 10 (en toutes lettres dix) parts sociales de la société à responsabilité limitée UPA - UNION DES PROPRIETAIRES D'AVIONS avec siège social à l'Aéroport au prix global de 1.300.000,- luf (en toutes lettres un million trois cent mille anciens francs lux) correspondant à EUR 32.226,16 (EUR trente deux mille deux cent vingt six et 16 cents).

2. De déclarer que le montant des frais, charges et rémunérations quelconques incombant, seront à payer par l'acquéreur.

Ensuite, l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire autorise la cession de dix parts sociales (10) par Mme Suzanne Schmit, demeurant à Mamer en faveur de L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF AVIA-SPORT II, ayant son siège social à Findel au prix global de un million trois cent mille anciens francs lux (correspondant à trente deux mille deux cent vingt six EUR et 16 cents). Les associés constatent que la cession a été dûment signifiée à la société conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts, de l'article 1690 du code civil et de l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire déclare que les frais, charges et rémunérations, ayant trait la cession de parts sont à charge de L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF AVIA SPORT II de Findel.

#### *Intervention*

Est ensuite, intervenu aux présentes, Madame Suzanne Schmit, préqualifiée, laquelle a par les présentes déclarée vendre à L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF AVIA SPORT II, préqualifiée, qui accepte, dix (10) parts sociales qu'elle détient dans la société UPA-UNION DES PROPRIETAIRES D'AVIONS pour le prix global de un million trois cent mille francs lux, somme qu'elle déclare avoir reçu avant la passation des présentes, ce dont bonne et valable quittance.

La société à responsabilité limitée UPA - UNION DES PROPRIETAIRES D'AVIONS représentée par Madame Adeline Heiderscheid, demeurant à Bridel, agissant en nom personnel déclare accepter la cession ci-avant mentionnée conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la leur signifier par huissier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital social est réparti comme suit:

1) Monsieur Théo Leydenbach, médecin, demeurant à Luxembourg, dix parts . . . . .	10
2) Monsieur Bryniar Thordarson, demeurant à Junglinster, dix parts . . . . .	10
3) Monsieur Charles Biermann, ingénieur, demeurant à Luxembourg, dix parts . . . . .	10
4) CAFES COMET, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Leudelage, dix parts . . . . .	10
5) Monsieur Jean Birgen, employé privé, demeurant à Ernster, dix parts . . . . .	10
6) AVIASPORT II, association sans but lucratif, avec siège social à Luxembourg, trente et une parts . . . . .	31
7) Monsieur Paul Reichert, ingénieur, demeurant à Holzem, dix parts . . . . .	10
8) GENAVIA, société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, dix parts . . . . .	10
9) Monsieur Patrick De Coninck, demeurant à Dudelage, onze parts . . . . .	11
10) Madame Clerny Schaeffer, demeurant à Rodange, dix parts . . . . .	10
11) Monsieur et Madame Jacky Talon, biologistes, demeurant à Dudelage, dix parts . . . . .	10
12) Monsieur Jean Leesch, demeurant à Gonderange, dix parts . . . . .	10
13) Monsieur Marco Nosbusch, docteur en droit, demeurant à Luxembourg et Monsieur Armand Longuich, douanier, demeurant à Hunsdorf agissant en indivision mais représentés envers la société par Monsieur Armand Longuich, seul, dix parts . . . . .	10
14) Monsieur Camille Olinger, architecte, demeurant à Luxembourg, dix parts . . . . .	10
15) GAVIAG, société à responsabilité limitée ayant son siège social à Leudelage, dix parts . . . . .	10
16) Monsieur Camille Montaigu, demeurant à Mondorf, onze parts . . . . .	11
17) Mesdames Suzette Braun et Renée Woell, demeurant à Luxembourg, dix parts . . . . .	10
18) Monsieur et Madame Jos Lamparski, demeurant à Luxembourg, dix parts . . . . .	10

Total: deux cent quatre parts . . . . . 204

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05218. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040924.3/000/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**E.P.P. I.I. S.A., EUROPEENNE DE PUBLICITE ET DE PROMOTION INDUSTRIELLE ET  
IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 67.780.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 11 juillet 2003, que la FIDUCIAIRE I.T.P. S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme E.P.P. I.I. S.A. à L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».

Livange, le 16 juillet 2003.  
FIDUCIAIRE I.T.P. S.A.  
Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 11 juillet 2003, que la société DUSTIN INVEST INC. démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme E.P.P. I.I. S.A.

Livange, le 16 juillet 2003.  
DUSTIN INVEST INC.  
Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 11 juillet 2003, que Monsieur François David démissionne, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux Comptes de la société anonyme E.P.P. I.I. S.A.

Livange, le 16 juillet 2003.

F. David.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05148. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040705.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**OZONE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 23.991.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 mars 2003 que:

- M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Mme M.-Rose Dock, démissionnaire, avec effet immédiat;

- M. Marco Ries, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de StenGest, S.à r.l., démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2001.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme  
STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03409. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040724.3/521/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**OZONE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 23.991.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 mars 2003 que les administrateurs sortants suivants:

- Madame Annie Swetenham, corporate manager,
- Monsieur Gérard Muller, économiste,
- Monsieur Fernand Heim, directeur financier,

tous avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que le Commissaire aux Comptes/Réviseur d'Entreprises sortant:

- Monsieur Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme  
STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03412. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040728.3/521/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**VIRSISTA S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 69.539.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02320, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(040667.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**FEMALUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
T. C. Luxembourg B 20.238.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03371, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(040675.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**AMEESTM, ASSOCIATION DES MEDECINS EMPLOYES D'ETAT DU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL MULTISECTORIEL, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg F144.

STATUTS

**Titre I. Dénomination, Durée et Siège**

**Art. 1.** Entre les soussignés:

Voir page 9.

ainsi que toutes les personnes qui adhéreront aux présents statuts, il est formé une association sans but lucratif régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

**Art. 2.** L'association prend le nom de ASSOCIATION DES MEDECINS EMPLOYES D'ETAT DU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL MULTISECTORIEL, A.s.b.l.

La désignation abrégée sera AMEESTM, A.s.b.l.

Elle sera dénommée ci-après «l'association».

LE SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL MULTISECTORIEL sera dénommé ci-après STM.

**Art. 3.** Le siège de l'association est établi à Luxembourg. Il pourra être déplacé dans une autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale.

La durée de l'association est illimitée.

**Titre II. Objet**

**Art. 4.** L'association a essentiellement les objets suivants, sans que cette énumération ne puisse être considérée comme limitative:

- Assurer la représentation professionnelle des médecins employés d'état du STM et défendre les intérêts professionnels, sociaux, moraux et matériels de ses membres;
- Unir tous les médecins employés d'état du STM dans un esprit de collégialité, de solidarité et de respect mutuel dans leur volonté de réaliser les conditions nécessaires à l'exercice d'une médecine du travail de haut niveau;
- Assurer la défense de chaque membre qui serait personnellement mis en cause pour un dommage survenu dans l'exercice de sa fonction, pour autant que le dommage lui reproché ne soit pas causé par le fait intentionnel ou par la faute grave du membre concerné.

L'association pourra s'affilier à toute autre association, société ou organisme, national ou étranger, ayant un objet compatible avec le sien.

L'association poursuit son objet social en dehors de toutes considérations d'ordre politique ou confessionnel.

**Titre III. Membres**

**Art. 5.** Peut devenir membre tout médecin exerçant la médecine du travail en qualité d'employé d'état de l'STM.

Tout médecin employé d'état concerné et désireux de devenir membre de l'association doit adresser une demande d'affiliation écrite au conseil d'administration, qui décidera de l'admission du candidat. Le rejet de la demande ne doit pas être motivé.

L'association ne pourra compter moins de quatre membres.

**Art. 6.** Chaque membre paye une fois par année une cotisation dont le montant est fixé annuellement par l'assemblée générale.

La cotisation annuelle ne pourra être supérieure à 100,- €. Ce montant est indépendant de la cotisation d'affiliation de nos membres à toute autre association, société ou organisme ayant un but semblable à l'AMEESTM, et laquelle pourrait transiter par notre association.

**Art. 7.** La qualité de membre de l'association se perd:

- par la démission adressée par écrit au conseil d'administration. Est réputé constituer une démission tacite le fait de ne pas avoir payé la cotisation un mois après une mise en demeure notifiée au membre par lettre recommandée, faisant suite à deux rappels écrits espacés d'un mois au moins.

- par l'exclusion du membre en question. L'exclusion ne pourra être prononcée que par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés et après avoir entendu l'intéressé. Un membre ne peut être exclu que pour manquement grave aux statuts ou à l'objet social, ou pour des activités ayant nui à l'association ou à sa réputation.

- par le fait que le membre en question démissionne de sa fonction auprès du STM, pour autant que cette démission soit intervenue du plein gré du membre.

#### **Titre IV. Organes**

**Art. 8.** L'activité de l'association s'exerce à travers ses organes qui sont:

- L'assemblée générale. Elle est l'instance suprême de l'association.  
- Le conseil d'administration, élu par l'assemblée générale et chargé par elle de l'exécution et, au besoin, de l'interprétation de ses directives.

**Art. 9.** L'association pourra créer tout organisme ou commission qui lui semblera utile dans l'atteinte de ses objectifs. Ainsi, elle peut notamment créer, sans que la liste suivante ne soit limitative,

- une commission servant d'intermédiaire entre les membres de l'association et le comité directeur du STM,  
- une commission servant d'intermédiaire entre les membres de l'association et le ministère de la santé,  
- une commission pour les relations avec toute autre association, société ou organisme représentant en partie ou en totalité le corps médical.

Ces organismes ou commissions seront présidés par un membre du conseil d'administration. Celui-ci pourra, se faire assister par un ou plusieurs membres de l'association. Chaque organisme pourra s'entourer de l'avis spécialisé de toute personne physique ou morale, membre ou non de l'organisation.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 10.** L'assemblée générale constitue le corps délibérant de l'association. Elle se compose de tous les membres qui y possèdent une voix délibérative.

L'assemblée générale élit le conseil d'administration.

**Art. 11.** Le conseil d'administration convoque les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La convocation doit être adressée par voie postale ou par voie électronique à tous les membres de l'association au moins dix jours ouvrables avant la date de l'assemblée. Elle doit contenir l'ordre du jour, sous réserve des dispositions de l'article 15 des présents statuts.

**Art. 12.** L'assemblée générale ordinaire se réunira une fois par année.

L'assemblée générale extraordinaire est convoquée aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent.

L'assemblée générale extraordinaire est convoquée également lorsqu'un cinquième au moins des membres en fait la demande par écrit, adressée au président du conseil d'administration, ou à son représentant. Cette demande doit préciser l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale extraordinaire sera convoquée dans le mois suivant la remise de la demande.

**Art. 13.** Tous les membres ont droit de vote égal à l'assemblée générale. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les statuts ou par la loi modifiée du 21 avril 1928.

En cas de parité des voix, la voix du président du conseil d'administration est prépondérante.

Chaque membre pourra se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre qui devra dans ce cas produire une procuration écrite de la part du membre empêché. Aucun membre ne pourra être porteur de plus de deux procurations.

**Art. 14.** Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour:

- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration,  
- la nomination des réviseurs des comptes,  
- l'approbation des budgets et des comptes.

**Art. 15.** Toute proposition, signée par au moins 5 membres, doit être portée à l'ordre du jour, à condition d'avoir été portée par écrit à la connaissance du président ou de son représentant avant le début de l'assemblée.

Aucune résolution ne peut être prise en dehors de l'ordre du jour.

**Art. 16.** Le procès-verbal de l'assemblée générale et ses résolutions seront portés à la connaissance des membres par le conseil d'administration, par voie postale ou par voie électronique dans le mois suivant l'assemblée.

## **Titre VI. Conseil d'Administration**

**Art. 17.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé de quatre à sept administrateurs. Le conseil d'administration est chargé de l'exécution de toutes les décisions prises par l'assemblée générale et en assume collectivement la responsabilité.

**Art. 18.** Lors de sa première réunion suivant l'assemblée générale au cours de laquelle ont eu lieu les élections, le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Les administrateurs ayant occupé ces fonctions y sont rééligibles.

**Art. 19.** - Le président représente officiellement l'association et en dirige les travaux. Il préside les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales. Il signe tous les actes et surveille l'exécution des statuts.

- Le vice-président aide le président dans ses tâches et le remplace en son absence.

- Le secrétaire est chargé de la rédaction des documents de l'association et des procès-verbaux des assemblées générales et des réunions du conseil d'administration. Il envoie les convocations et conserve les archives.

- Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations, du contrôle et de la mise à jour des listes des membres et de la tenue de la comptabilité. À la fin de chaque exercice le trésorier présente un rapport détaillé sur la gestion financière au conseil d'administration, aux réviseurs des comptes et à l'assemblée générale.

Chaque membre du conseil d'administration peut se faire assister dans l'exécution de ses tâches par un autre membre du conseil d'administration.

**Art. 20.** Le conseil d'administration pourra se faire conseiller et se faire assister dans ses travaux par toute commission qu'il lui semblera utile de créer.

Cette commission sera présidée par un membre du conseil d'administration qui fera rapport à ce dernier des travaux de la commission qu'il préside. Cette commission pourra s'entourer de l'avis et de la collaboration de toute personne physique ou morale, membre ou non de l'association.

## **Titre VII. Elections**

**Art. 21.** Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale parmi les membres.

**Art. 22.** Les membres du conseil d'administration sont élus pour une durée de 4 années.

Les membres sortants sont rééligibles.

Chaque membre du C.A. pourra être révoqué lors de l'assemblée générale et ceci en application de l'article 15.

Chaque vacance de poste dans le C.A. doit être portée à l'ordre du jour de l'assemblée générale tant que le C.A. ne comporte pas 7 membres.

**Art. 23.** L'élection des membres du conseil d'administration se fait par vote secret et à la majorité relative. Sont élus jusqu'à concurrence du nombre de postes à pourvoir, les candidats qui recueillent le plus de voix. En cas de parité de voix, le candidat le plus âgé l'emporte.

Lorsque le nombre de candidats est inférieur ou égal au nombre de postes à pourvoir, les candidats peuvent être acceptés par acclamation. Toutefois, lorsque dix pour-cent au moins des membres présents le demandent, le vote sera secret.

**Art. 24.** La perte de la qualité de membre de l'association entraîne la perte immédiate du mandat d'administrateur.

En cas de démission, de décès ou d'exclusion du président, du vice-président, du secrétaire ou du trésorier, le conseil d'administration désignera parmi ses membres restants une nouvelle personne à ce poste. Cette personne restera en fonction jusqu'à la fin initialement prévue du mandat du membre sortant.

Dans l'éventualité où le nombre des administrateurs tombe en-dessous du nombre minimal prévu par l'article 17, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée endéans un mois.

Cette assemblée générale élira autant d'administrateurs qu'il faudra pour rendre leur nombre conforme aux dispositions de l'article 17.

## **Titre VIII. Modification des statuts**

**Art. 25.** Pour le changement des statuts, les articles 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif seront appliqués.

## **Titre IX. Dissolution de l'association**

**Art. 26.** En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale qui prononce la dissolution décidera de l'affectation des biens de l'association. L'affectation se rapprochera autant que possible des objets en vue desquels l'association a été constituée.

À défaut de trouver une affectation dans le sens de l'alinéa précédent, les biens de l'association seront versés à une oeuvre caritative luxembourgeoise.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Dr Batal Wadih Jean, médecin, domicilié à Luxembourg, de nationalité belge,

Dr Bausch Yvette, médecin, domiciliée à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,

Dr Bisdorff Marie-Anne, médecin, domiciliée à Strassen, de nationalité luxembourgeoise,

Dr Boever Georges, médecin, domicilié à Esch-sur-Alzette, de nationalité luxembourgeoise,

Dr Canivet Michelle, médecin, domiciliée à Rodange, de nationalité luxembourgeoise,

Dr Cloos Jean-Paul, médecin, domicilié à Wormeldange, de nationalité luxembourgeoise,

Dr De Muynck Sabine, médecin, domiciliée à Luxembourg, de nationalité belge,

Dr Debes Isabelle, médecin, domiciliée à Bertrange, de nationalité française,

Dr Delaunoy Magali, médecin, domiciliée à Arlon, de nationalité belge,

Dr Duhoux Brigitte, médecin, domiciliée à Strassen, de nationalité belge,  
 Dr Feypel Alain, médecin, domicilié à Ettelbrück, de nationalité luxembourgeoise,  
 Dr Heyert Bernard, médecin, domicilié à Aumetz (France), de nationalité française,  
 Dr Jara Eva, médecin, domiciliée à Luxembourg, de nationalité espagnole,  
 Dr Jentges Ernest, médecin, domicilié à Rodange, de nationalité luxembourgeoise,  
 Dr Knauf-Hübel Dorothee, médecin, domiciliée à Luxembourg, de nationalité allemande,  
 Dr Meisch Jean-Paul, médecin, domicilié à Esch-sur-Alzette, de nationalité luxembourgeoise,  
 Dr Meliany Abou-Bekr, médecin, domicilié à Villerupt (France), de nationalité française,  
 Dr Perleau Michel, médecin, domicilié à Libramont (Belgique), de nationalité belge,  
 Dr Pessers Ivo, médecin, de nationalité néerlandaise,  
 Dr Reckinger Sylvie, médecin, domicilié à Elvange, de nationalité luxembourgeoise,  
 Dr Rizki Mohamed, médecin, domicilié à Kleinbettingen, de nationalité luxembourgeoise,  
 Dr Sabbatini Béatrice, médecin, domicilié à Esch-sur-Alzette, de nationalité luxembourgeoise,  
 Dr Schneider Marie-Paule, médecin, domiciliée à Heffingen, de nationalité luxembourgeoise,  
 Dr Schott Viviane, médecin, domiciliée à Dalheim, de nationalité luxembourgeoise,  
 Dr Spoek Robert, médecin, domicilié à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,  
 Dr Weis-Henrion Martine, domiciliée à Ettelbrück, de nationalité luxembourgeoise,  
 Dr Ravets Agnès.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04355. – Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040875.3/000/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**WEGE RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.  
 R. C. Luxembourg B 57.648.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05356, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

(040721.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**TELE DANMARK REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.  
 R. C. Luxembourg B 70.331.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05359, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

C. Dierkens

(040725.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**SNOWDON INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 53.300,- EUR.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
 R. C. Luxembourg B 53.461.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 juin 2003*

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 9 juin 2003 que:

- Le rapport du gérant est approuvé.
- Les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 sont approuvés.
- Décharge est donnée au Gérant pour l'exercice de son mandat au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 9 juin 2003.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04777. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040595.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**SNT MULTIMEDIA CONSULTING HOLDINGS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1469 Luxemburg, 81, rue Ermesinde.

H. R. Luxemburg B 94.333.

## STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, den zweiundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitz in Niederanven, (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Herr Claude Werer, Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1250 Luxemburg, 99, avenue du Bois, hier vertreten durch Herr Jean-Luc Schaus, Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1250 Luxemburg, 99, avenue du Bois, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Diese Vollmacht bleibt, nach ne varietur Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

2.- Herr Jean-Luc Schaus, vorbenannt.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung SNT MULTIMEDIA CONSULTING HOLDINGS S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

**Art. 3.** Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligungsnahme in jeglicher Form in Luxemburger und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder sonstige Weise sowie die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder sonstige Weise von Aktien, Schuldverschreibungen und Obligationsanleihen, Schuldscheinen oder sonstigen Sicherheiten jeglicher Art, Patente und Lizenzen, sowie der Besitz, die Verwaltung, die Entwicklung und das Management ihres Portfolios.

Die Gesellschaft führt keine direkte industrielle Aktivität aus und unterhält keinen für die Öffentlichkeit zugänglichen Geschäftsbetrieb.

Die Gesellschaft kann sich jedoch an der Gründung und der Entwicklung jeglichen finanziellen, industriellen oder kommerziellen Unternehmens in Luxemburg oder im Ausland beteiligen und diese Unternehmen in jeglicher Weise unterstützen, sei es durch Darlehen, Garantien oder sonstiges. Die Gesellschaft kann in jeglicher Form Darlehen aufnehmen und Schuldverschreibungen und Obligationsanleihen ausgeben.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft jegliche Kontroll- und Überwachungsmaßnahmen ergreifen und sämtliche Tätigkeiten ausführen, die sie für die Erfüllung und die Entwicklung ihres Zwecks für nötig erachtet, jedoch ausschliesslich innerhalb der Grenzen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften und des Artikels 209 des angepassten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt € 31.000,- (einunddreißigtausend Euro) eingeteilt in 310 (dreihundertzehn) Aktien mit einem Nominalwert von jeweils € 100,- (hundert Euro).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann unter den Verwaltungsratsmitglieder einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

**Art. 8.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten, die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

**Art. 9.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1 Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 10.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am 10. Tag des Monats März um 11.30 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 11.** Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann jedoch abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

**Art. 12.** Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

**Art. 13.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Kompartmenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

Herr Claude Werer, vorbenannt .....	309 Aktien
Herr Jean Luc Schaus, vorbenannt .....	1 Aktie
Insgesamt: .....	<u>310 Aktien</u>

Alle vorgenannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von € 31.000,- (einunddreißigtausend Euro) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Übergangsbestimmungen*

1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2003.

2.- Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2004 statt.

#### *Erklärung*

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (1.500,- EUR) zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann finden die eingangs erwähnten Kompartmenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1469 Luxemburg, 81, rue Ermesinde.

2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.

3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

a) Claude Werer, vorbenannt

b) Jean-Luc Schaus, vorbenannt

c) Guy Castegnaro, Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1250 Luxemburg, 99, avenue du Bois

4.- Zum Kommissar wird ernannt:

- FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., mit Sitz in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers.

5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2008.

6.- Der Verwaltungsrat ist befugt ein oder mehrere seiner Mitglieder zum Delegierten seines Verwaltungsrates zu ernennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: J.-L. Schaus, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, vol. 138S, fol. 87, case 9. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 30. Juni 2003.

P. Bettingen.

(038577.3/202/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

## **S.T.C.I., SOCIETE DE TRANSACTIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES,**

### **Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 113, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 81.030.

### DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le premier juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Eric Rousseaux, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Madame Ana Solanas Barrado, consultante, demeurant à E-28035 Madrid, Calle de los Gavilanes, 1, Bloque 1, portal 1 piso 3D (Espagne),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société anonyme SOCIETE DE TRANSACTIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES (S.T.C.I.), ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 113, Val-Sainte-Croix, R.C.S. Luxembourg section B numéro 81030, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 22 février 2001, publié au Mémorial C numéro 859 du 9 octobre 2001.

2.- Que le capital social s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

3.- Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société.

4.- Qu'en vertu de l'article 101 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, sa mandante décide que la réunion de toutes les actions de la société en une seule main entraîne sa dissolution.

5.- Que sa mandante a été nommée liquidateur de la société dissoute.

6.- Que sa mandante est investie de tout l'actif et de l'intégralité des passifs sociaux.

7.- Que la liquidation de la société SOCIETE DE TRANSACTIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES (S.T.C.I.) est achevée.

8.- Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme SOCIETE DE TRANSACTIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES (S.T.C.I.) est et restera dissoute avec effet en date de ce jour, par la réunion de toutes les actions en une seule main.

9.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

10.- Qu'il n'a jamais été procédé à la matérialisation des actions respectivement du registre des actionnaires de la société dissoute.

11.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

### *Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Rousseaux, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 juillet 2003, vol. 522, fol. 100, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 juillet 2003.

J. Seckler.

(038881.3/231/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2003.

**PHARMACIA ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 50.712.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil C n° 205 du 8 mai 1995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05304, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PHARMACIA ENTERPRISES S.A.

Signature

(040567.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**REUTERS S.A. Succursale de Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 79.493.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05266, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Signature.

(040574.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**EDGE CORE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.  
R. C. Luxembourg B 94.331.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quatre juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. AELSION INVESTISSEMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R. C. Luxembourg B 68.040, ici représentée par Monsieur Paolo Bartolucci, employé privé, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

2. Monsieur Paolo Bartolucci, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de EDGE CORE HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

En général, la société pourra prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques qu'elle jugera utiles à la réalisation de son objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement ou l'extension, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

## **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un Euros) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Le capital autorisé est fixé à 3.400.000,- EUR (trois millions quatre cent mille Euros).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq années à partir de la publication du présent acte au Mémorial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, d'options, d'émission d'actions, avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles d'actionnaires vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société, à moins que le présent article n'en dispose autrement.

En particulier, le conseil d'administration soumettra à l'accord préalable des actionnaires toutes acquisitions de valeurs mobilières, de créances et d'autres avoirs de toute nature, toutes émissions d'obligations, tous contrats de prêt, toutes constitutions de sûretés sur les avoirs de la société, tous contrats de change de devises à terme et de taux d'intérêts à terme, excepté dans les cas où la société est déjà titulaire de comptes auprès de banques.

Toute ouverture de compte bancaire sera soumise à l'accord préalable des actionnaires.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le dernier mardi du mois de juin à 11.00 heures, et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2003.

**Art. 15.** L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. AELSION INVESTISSEMENTS S.A., préqualifiée . . . . .	999 actions
2. Monsieur Paolo Bartolucci, préqualifié. . . . .	1 action

Total: mille actions . . . . . 1.000 actions

Toutes les actions ont été totalement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

##### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille sept cent cinquante Euros (1.750,- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant la totalité du capital souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Paolo Bartolucci, préqualifié, né à Luxembourg, le 10 décembre 1966;

b) Monsieur Michele Capurso, employé privé, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, né à Sammichele di Bari (I), le 26 juin 1960;

c) Monsieur Christophe Masuccio, employé privé, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, né à Creutzwald (F), le 20 avril 1977.

*Deuxième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé de procéder à l'ouverture de comptes de la société, auprès des banques suivantes: mondialement, YAPI KREDI BANK, DENIZBANK, DISBANK, KOCBANK et, seulement auprès de MERRIL LYNCH INTERNATIONAL BANK LIMITED, Londres, selon le formulaire en annexe, dénommé «Corporate Resolutions».

*Troisième résolution*

Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

*Quatrième résolution*

Les administrateurs et le commissaire aux comptes ont été élus pour une durée de six (6) ans, leur mandat expirant au terme de l'assemblée générale ordinaire en 2009.

*Cinquième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que, sur la demande des comparants, le présent acte de société soit rédigé en langue française suivi d'une traduction anglaise. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de différends entre la version anglaise et la version française, le texte français fera foi.

**Suit la version anglaise:**

In the year two thousand three, on the fourth day of July.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

1. AELSION INVESTISSEMENTS S.A., having its registered office in Luxembourg, L-1621, rue des Genêts, number 24, R. C. Luxembourg B 68.040, represented by means of a proxy by Mr Paolo Bartolucci, private employee, having his professional residence in Luxembourg, L-1621, rue des Genêts, number 24.

Which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the notary executing, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

2. Mr Paolo Bartolucci, prequalified.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a «société anonyme» under the name of EDGE CORE HOLDING S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple resolution of the Board of Directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company shall have as its business purpose all operations which are directly or indirectly related to the taking of participating interests, in whatsoever form, in any undertaking, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests, subject to the provisions set in Article 209 of the law on commercial companies.

It may more specifically use its funds for the creation, the management, the development of a portfolio consisting of any securities and patents, of whatsoever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, or by option to purchase and any other way whatever of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer exchange or otherwise, develop these businesses and patents, grant to the companies in which it has participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

The Company may employ any techniques and instruments relating to its assets and/or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks.

In general, the Company may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which it may deem useful in the accomplishment of its purpose and to promote its development or extension, remaining however within the limits of the law of 31st July 1929 on holding companies, as amended.

## **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital at incorporation shall be thirty one thousand Euros (31,000.- EUR), divided into one thousand (1,000) shares of thirty one Euros (31.- EUR) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The authorized capital is fixed at EUR 3,400,000.- (three million four hundred thousand Euros).

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares, options, issuance of shares, with or without issue premium, fully paid in cash, in kind or offset against verified credits, payable by the shareholders to the company. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each raise of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be automatically adapted to this modification.

## **Title III. - Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors consisting in at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

He resigns his office by notice to the corporation, or

He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,

He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

He is removed from office by resolution of the shareholders.

In so far as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

**Art. 7.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate to a meeting of the Board of Directors by means of telephone conference or similar communications equipment by means of which all persons participating at the meeting can hear and speak to each other, and such participation at a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

**Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all the acts of management and law regulations in compliance with the corporate purpose, unless otherwise provided by the present article.

In particular, the Board will submit to the prior approval of the shareholders the purchase of securities, receivables and other assets of any type, the issue of bonds and debentures, the creation of securities interests over the company assets, loans and credits, interest rate and currency exchange forward agreements, except in cases in which the company has been maintaining accounts with banks.

The opening of a bank account shall always be submitted to the shareholders' prior approval.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate its powers to run the daily management of the corporation to one or more directors, who will be referred to as managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the last Tuesday of June of each year at 11.00 am and for the first time in the year 2004.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2003.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

##### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. AELSION INVESTISSEMENTS S.A., prequalified .....	999 shares
2. Mr Paolo Bartolucci, prequalified .....	1 share
<hr/>	
Total: one thousand shares .....	1.000 shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand Euros (31,000.- EUR) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been fulfilled.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one Thousand seven Hundred fifty Euros (1,750.- EUR).

##### *Extraordinary general meeting*

The above named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having been duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

##### *First resolution*

The number of directors is fixed at three (3).

The following are appointed directors:

- a) Mr Paolo Bartolucci, prequalified, born in Luxembourg, on December 10, 1966;
- b) Mr Michele Capurso, private employee, having his professional address in Luxembourg, L-1621, rue des Genêts, 24, born in Sammichele di Bari (I), on June 26, 1960;
- c) Mr Christophe Masuccio, private employee, having his professional address in Luxembourg, L-1621, rue des Genêts, 24, born in Creutzwald (F), on April 20, 1977.

##### *Second resolution*

The Board of Directors is authorized to open corporate accounts with the following banks: worldwide with YAPI KREDI BANK, DENIZBANK, DISBANK, KOCBANK and only with MERRIL LYNCH INTERNATIONAL BANK LIMITED, London, in a way as set up in the attached form referred to as «Corporate Resolutions».

*Third resolution*

The number of auditors is fixed at one (1).

Has been appointed statutory auditor:

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., having its registered office in Luxembourg, L-1621, rue des Genêts, 24.

*Fourth resolution*

The directors and the statutory auditor have been appointed for a term of six (6) years, their mandate expiring on the ordinary general meeting of shareholders to be held in the year 2009.

*Fifth resolution*

The registered office of the corporation is established in Luxembourg, L-1621, rue des Genêts, number 24.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation. On request of the same appearing persons and in case of disagreement between the French and the English text, the French version will prevail.

Signé: P. Bartolucci, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, vol. 139S, fol. 62, case 12. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juillet 2003.

P. Bettingen.

(038570.3/202/359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2003.

---

**BLESSING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 58.148.

*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 2 mai 2003*

Au Conseil d'Administration de BLESSING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- De déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., qui pourra engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

INTERMAN SERVICES LIMITED

*Administrateur*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02183. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur* (signé): D. Hartmann.

(040590.3/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**EVANIO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 66.289.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 16 juin 2003*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de EVANIO HOLDINGS S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2001;  
 - d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;  
 - d'allouer la perte de l'exercice de 3.945.276,58 USD dans le compte perte à reporter  
 - d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 2001.

- de renouveler les mandats des Administrateurs Mrs Christelle Ferry ayant son domicile au 19, rue de la Croix-d'Or, 1204 Genève, Suisse, T.C.G. GESTION S.A. et LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant leur siège social au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg, de l'Administrateur-Délégué LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. et du Commissaire aux Comptes C.A.S. SERVICES S.A. ayant leur siège social au 9, Rue Schiller L-2519 Luxembourg. Leur mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2008.

Luxembourg, le 16 juin 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Administrateur-Délégué*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03101. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur* (signé): D. Hartmann.

(040592.3/710/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**SINED TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 73.184.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juillet 2003*

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04780. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040597.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**BACH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 57.793.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01938, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040881.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**BACH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 57.793.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01936, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040746.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**BACH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 57.793.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01944, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040882.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**B BEN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 77.766.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 30 avril 2003 a élu comme administrateurs: Mr. Asgeir G Bjarnason, Mrs. Regina Bjarnadottir, Mr. Bjarni B Asgeirsson, BIREFIELD HOLDING LIMITED, et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 mai 2003.

*Pour B BEN HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04724. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040612.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**MALLARD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 72.320.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 27 juin 2003 a élu comme administrateurs: Mr. Ossur Kristinsson, Mrs. Bjorg Rafnar et Mr. Bjorn Jonsson et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 juin 2003.

*Pour MALLARD HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2003, réf. LSO-AF06160. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040615.3/1021/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**INVESTISSEMENTS GENERAUX S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 57.436.

In the year two thousand three, on the twenty-eight of May.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of INVESTISSEMENTS GENERAUX S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of notary Henri Beck, residing in Echternach, dated 18th of December 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 142 of March, 24th, 1997.

The meeting is presided by Mr Masimo Gilotti, employee, residing in Luxembourg,

who appoints as secretary Mrs Anne-Sophie Baranski, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Serge Marion, employee, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) To abolish the nominal value of the Company's shares.  
2) To adopt the Euro as accounting and reference currency of INVESTISSEMENTS GENERAUX S.A. with effect as per January 1st, 2002.

3) To convert the corporate capital from Italian Lira to Euro, at the conversion rate of one thousand nine hundred thirty-six point twenty-seven (1,936.27) Italian Lira to one (1.-) Euro, with effect as per January 1st, 2002, so that the corporate capital will be fixed at fifty-two thousand nine hundred thirty-six Euros eighty-three cent (52.936,83 EUR), represented by ten thousand two hundred and fifty (10,250) shares, without a nominal value.

4) Decision to introduce an authorised capital of five hundred twenty-nine thousand three hundred sixty-nine Euros (529,369.- EUR) represented by one hundred two thousand five hundred (102,500) shares without a par value and authorisation given to the board of directors to increase the capital within the limits of the authorised capital.

5) Amendment of Article 5 of the articles of incorporation.

6) Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

III. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

*First resolution*

The general meeting decides to abolish the nominal value of the Company's shares.

*Second resolution*

The general meeting decides to adopt the Euro as accounting and reference currency of INVESTISSEMENTS GENERAUX S.A. as per January 1st, 2002.

*Third resolution*

The general meeting decides to convert the corporate capital from Italian Lira to Euro, at the conversion rate of one thousand nine hundred thirty-six point twenty-seven (1,936.27) Italian Lira to one (1.-) Euro, with effect as per January 1st, 2002, so that the corporate capital will be fixed at fifty-two thousand nine hundred thirty-six Euros eighty-three cent (52,936.83 EUR), represented by ten thousand two hundred and fifty (10,250) shares, without a nominal value.

*Fourth resolution*

The general meeting decides to introduce an authorised capital of five hundred twenty-nine thousand three hundred sixty-nine Euros (529,369.- EUR), represented by one hundred two thousand five hundred (102,500) shares without a par value and authorisation given to the board of directors to increase the capital within the limits of the authorised capital, in the terms as specified in the following resolution.

*Fifth resolution*

The general meeting resolves to amend Article 5 of the articles of incorporation, so that it will read from now on as follows:

«**Art. 5.** The corporate capital is set at fifty-two thousand nine hundred thirty-six Euros eighty-three cent (52,936.83 EUR), represented by ten thousand two hundred and fifty (10,250) shares, without a nominal value.

The authorised capital of the company is set at five hundred twenty-nine thousand three hundred sixty-nine Euros (529,369.- EUR) represented by one hundred two thousand five hundred (102,500) shares without a par value.

The authorised and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Furthermore the board of directors is authorised, during a period of five years, beginning on May 28th, 2003, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorised capital. Such increased amount may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorised to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

When the board of directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the board of directors is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the corporation, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law, purchase its own shares.»

There being no further point on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction en français:**

L'an deux mille trois, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVESTISSEMENTS GENERAUX S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Beck, de résidence à Echternach, en date du 18 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 142 du 24 mars 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Sophie Baranski, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Serge Marion, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Suppression de la valeur nominale des actions.

2) Adoption de l'euro comme monnaie de référence et de comptabilité de la société INVESTISSEMENTS GENERAUX S.A. avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

3) Conversion du capital souscrit de la société en Euros, au taux de conversion de mille neuf cent trente-six virgule vingt-sept (1.936,27) lires italiennes pour un (1,-) Euro, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002, de sorte que le capital social sera fixé à cinquante-deux mille neuf cent trente-six Euros quatre-vingt-trois cents (52.936,83 EUR), représenté par dix mille deux cent cinquante (10.250) actions sans désignation de valeur nominale.

4) Introduction d'un capital autorisé d'un montant de cinq cent vingt-neuf mille trois cent soixante-neuf Euros (529.369,- EUR), représenté par cent deux mille cinq cents (102.500) actions, sans désignation de valeur nominale et autorisation à conférer au conseil d'administration d'augmenter le capital à l'intérieur des limites du capital autorisé.

5) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

6) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'adopter l'EURO comme monnaie de référence et de comptabilité de la société INVESTISSEMENTS GENERAUX S.A. avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital souscrit de la société en Euros, au taux de conversion de mille neuf cent trente-six virgule vingt-sept (1.936,27) lires italiennes pour un (1) Euro, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002, de sorte que le capital social sera fixé à cinquante-deux mille neuf cent trente-six Euros quatre-vingt-trois cents (52.936,83 EUR), représenté par dix mille deux cent cinquante (10.250) actions, sans désignation de valeur nominale.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'introduire un capital autorisé d'un montant de cinq cent vingt-neuf mille trois cent soixante-neuf Euros (529.369,- EUR), représenté par cent deux mille cinq cents (102.500) actions, sans désignation de valeur nominale, et de conférer au conseil d'administration l'autorisation d'augmenter le capital à l'intérieur des limites du capital autorisé, aux conditions fixées dans la résolution suivante.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts afin de l'adapter aux décisions prises ci-avant, pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante-deux mille neuf cent trente-six Euros quatre-vingt-trois cents (52.936,83 EUR), représenté par dix mille deux cent cinquante (10.250) actions, sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à cinq cent vingt-neuf mille trois cent soixante-neuf Euros (529.369,- EUR), représenté par cent deux mille cinq cents (102.500) actions, sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir du 28 mai 2003, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Chaque fois que le conseil d'administration procédera, en tout ou en partie, à une augmentation du capital souscrit comme les présents statuts l'y autorisent, il devra veiller à ce que le présent Article 5 soit modifié de façon à refléter une telle augmentation de capital et devra prendre ou autoriser la prise de toute mesure nécessaire en vue d'une telle modification statutaire, conformément à la loi luxembourgeoise.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Gilotti, A. S. Baranski, S. Marion et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 3 juin 2003, vol. 466, fol. 87, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 juillet 2003.

A. Lentz.

(040838.3/221/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**INVESTISSEMENTS GENERAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 57.436.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 juillet 2003.

A. Lentz.

(040841.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**SCANDINAVIAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 65.276.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 29 avril 2003 a élu comme administrateurs: Mr. Sigurdur Einarson, Mr. Gudmundur Hauksson, Mr. Magnus Gudmundsson, Mr. Eggert J. Hilmarsson, Mr. Finnur Sveinbjornsson et comme commissaire aux comptes KPMG Endurskodun hf, Vegmuli 3, IS-108 Reykjavik, Iceland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour SCANDINAVIAN HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040624.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**CROYDON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 63.481.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 16 mai 2003 que les administrateurs sortants:

- M. Enzo Pavan, administrateur de sociétés, demeurant Via G. Ulliana 5, I-31029 Vittorio Veneto (TV), Italie,

- M. Lambertus Willem Van De Linde, administrateur de sociétés, demeurant à M.H. Boassonlaan 9, NL-4333 MH Middelburg, Pays-Bas,

- M. Giancarlo Iovino, administrateur de sociétés, demeurant 43, Saviours Wharf, 23 Mill Street, SE1 2BE Londres, Grande-Bretagne,

ainsi que le commissaire aux comptes sortant:

- M. Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03400. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040703.3/521/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**UPPSPRETTA ICELANDIC CAPITAL VENTURE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 66.420.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 2 mai 2003 a élu comme administrateurs: Thorarinn Sveinsson, Fridrik Sigurdsson, Magnus Kristinsson et Bjarni Brynjolfsson et comme commissaire aux comptes DELOITTE & TOUCHE Audit hf. Iceland

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour UPPSPRETTA ICELANDIC CAPITAL VENTURE S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040629.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**DP 2 C S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 86.767.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 11 juillet 2003, que la FIDUCIAIRE I.T.P. S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme DP 2 C S.A. à L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».

Livange, le 16 juillet 2003.

FIDUCIAIRE I.T.P. S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 11 juillet 2003, que Madame Nora Brahimi démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme DP 2 C S.A.

Livange, le 16 juillet 2003.

N. Brahimi.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 11 juillet 2003, que Monsieur Pascal Bonnet démissionne, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux Comptes de la société anonyme DP 2 C S.A.

Livange, le 16 juillet 2003.

P. Bonnet.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040707.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**MDNS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 75.626.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juillet 2003*

- Les démissions de Monsieur Gérard Becquer et Madame Pascale Nutz de leur mandat d'administrateurs de classe B et la démission de Monsieur Pierluigi Amati de son mandat d'administrateur de classe A, ainsi que la démission de la FIDUCIAIRE BILLON en tant que commissaire aux comptes sont acceptées.

- Monsieur Filippo Comparetto, employé privé, né le 12 avril 1973 à Vicari (PA) Italie, demeurant à L-7396 Hunsdorf, 1, rue de Prettange et Monsieur Jean-Paul Defay, directeur financier, né le 24 novembre 1957 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4463 Soleuvre, 82, rue Prince Jean sont nommés en tant que nouveaux administrateurs de classe B et Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, rue des Champs, 19, est nommé en tant que nouveau administrateur de classe A, tandis que la société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent est nommée en tant que nouveau commissaire aux comptes. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

- L'adresse de la société est fixée au 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg.

Le 9 juillet 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour MDNS S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040765.3/696/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**SCORLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 26.722.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05363, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(040730.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**TRADEWINDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 57.567.

Il résulte de la résolution de l'associé unique datée du 31 mars 2003 que le capital social de la société a été converti en Euros de telle sorte que le capital social est désormais fixé à EUR 12.394,68 représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 24,78936 chacune.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03417. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040732.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**JOHN DEERE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1016 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 88.466.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration  
le 18 décembre 2002 au siège social de la Société*

Conformément à l'article 11 des statuts de la Société, le conseil d'administration de la Société a décidé de confier la gestion journalière de la Société aux personnes suivantes:

- a) Monsieur Robert Larson, directeur financier (Finance Director), avec effet au 18 décembre 2002,
- b) Monsieur David Clive Roger, directeur de la Gestion des Risques (Director of Risk Management), avec effet au 18 décembre 2002, et
- c) Monsieur James Riley, directeur des Opérations (Operations Director), avec effet au 1<sup>er</sup> février 2003.

Ces personnes, avec l'administrateur-délégué, constituent la direction générale (General Management) de la Société.

Dans le cadre de cette délégation de la gestion journalière, la société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres de la direction générale.

Pour extrait et publication

JOHN DEERE FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05775. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040739.3/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**EMFG HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 13.388.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2003.

Pour EMFG HOLDING S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

Signature

(040735.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**VENU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 75.634.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juillet 2003*

- Les démissions de Messieurs Gérard Becquer et Roumiguié Pascal et de Madame Noëlla Antoine de leur mandat d'administrateurs et de la FIDUCIAIRE BILLON S.à r.l. de son mandat de commissaires aux comptes sont acceptées.

- Monsieur Filippo Comparetto, employé privé, né le 12 avril 1973 à Vicari (PA) en Italie, demeurant à L-7396 Hunsdorf, 1, rue de Prettange, Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, rue des Champs, 19 et Monsieur Jean-Paul Defay, directeur financier, né le 24 novembre 1957 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4463 Soleuvre, 82, rue Prince Jean sont nommés en tant qu'administrateurs, tandis que la société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent est nommée en tant que nouveau commissaire aux comptes. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

- Le domicile de la société est fixé au 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour VENU S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05255. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040770.3/696/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**ERSEL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 51.735.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 10 mars 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Mirko La Rocca en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Maurizio Cottella, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2003. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Mirko La Rocca en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des quatre autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire viennent à échéance en date de ce jour et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Renzo Giubergia, administrateur de sociétés, demeurant à Turin (Italie), Administrateur;
- Monsieur Guido Giubergia, administrateur de sociétés, demeurant à Turin (Italie), Administrateur;
- Monsieur Emanuele Cottino, dirigeant, demeurant à Turin (Italie), Administrateur;
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société SORE INTERNATIONAL, S.à r.l., Luxembourg (Affiliate member of ERNST & YOUNG INTERNATIONAL, fusionnée avec ARTHUR ANDERSEN - REVISEURS D'ENTREPRISES) et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

ERSEL FINANCE S.A.

S. Vandì / M. La Rocca

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040824.3/043/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**HECKSCHER S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 46.309.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 29 novembre 2002 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 26 avril 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Jean-Paul Legoux, né le 9 mai 1952 à Paris, demeurant à Luxembourg, rue Michel Rodange, 17, Président du Conseil d'Administration et Administrateur;
- Monsieur Daniel Ponal, 26 novembre 1947 à Billancourt, demeurant à F-Le Bugue, route de la Gare, Le Portail Rouge, Administrateur.
- Madame Anne Hodgkinson, 10 juillet 1959 à Casablanca, demeurant à Luxembourg, rue Michel Rodange, 17, Administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

J-P. Legoux / A. Hodgkinson

*Président / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03053. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040826.3/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**BIGNAMES S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 66.682.

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue extraordinairement à Luxembourg, en date du 27 janvier 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 10 juin 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée prend également acte de la décision de Monsieur Maurizio Cottella de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur de la société.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, né le 8 juin 1972, à Villerupt (France), employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Alfonso Belardi, né le 6 février 1966, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Sergio Vandì, né le 25 septembre 1963, à Madrid (Espagne), employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandì / A. Belardi / J-P. Fiorucci

*Président / Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03399. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040825.3/043/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**ONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 61.255.

Il résulte du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 janvier 2003, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Maurizio Cottella, de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Maurizio Cottella, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandt / M. La Rocca

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG04040. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040827.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**STENHAM GESTINOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 78.141.

Il résulte d'une résolution par écrit du Conseil d'Administration datée du 30 avril 2003 que M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de Mme M.-Rose Dock, démissionnaire.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03414. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040715.3/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**GLICINE S.A., Société Anonyme,  
(anc. GLICINE HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 60.512.

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 24 juin 2003 que:  
les administrateurs sortants,

- M. Dario Colombo, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 10, Via San Salvatore, CH-6902 Lugano-Paradiso,

- M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

- M. Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ainsi que le commissaire aux comptes,

- PANNELL KERR FORSTER Ltd, avec siège social au 10, Via San Salvatore, CH-6902 Lugano-Paradiso, ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03406. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040720.3/521/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**GLOBAL PACIFIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 61.902.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 10 juin 2003 que les mandats des administrateurs sortants, MM. Gérard Muller, Fernand Heim et Marc Schmit, tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que le commissaire aux comptes, M. Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme  
STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03699. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040723.3/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**TRANSMIDEAST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 19.628.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue extraordinairement le 20 février 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte et accepte la demande de Monsieur Pierre Bouchoms de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée et décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté - L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté - L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté - L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Le mandat des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 mars 2003.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 juillet 2003.

TRANSMIDEAST S.A.  
S. Vandi / M. La Rocca  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG04074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040783.3/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**ESFIL - ESPIRITO SANTO FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 46.338.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 mai 2003 que M. José Manuel Da Fonseca Antunes, banquier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est nommé Directeur avec effet immédiat. Il pourra engager la société par sa signature conjointe à celle de n'importe quel autre signataire autorisé.

Pour extrait conforme  
STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03402. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040713.3/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**PIOMFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 60.181.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le mercredi 11 juin 2003, que l'Assemblée a pris entre autres, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée prend acte de et accepte, les démissions présentées par Monsieur Pierre Bouchoms et Madame Rachel Szymanski de leur fonction d'Administrateurs de la société. Les lettres de démission resteront annexées au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

*Troisième résolution*

En remplacement des deux Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté et Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en qualité d'Administrateurs de la société.

Les mandats ainsi conférés aux deux nouveaux Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

PIOMFIN S.A.

D. Murari / M. La Rocca

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03396. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040823.3/043/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**LEHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3442 Dudelange, 65, rue des Champs.  
R. C. Luxembourg B 36.771.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 21 juillet 2003.

*Signature.*

(040265.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**ANDAVA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 56.168.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01993, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

*Pour ANDAVA HOLDING S.A.*

HRT REVISION, S.à r.l.

*Signature*

(040742.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**TREVISE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 57.315.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, réf. LSO-AG00126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 juillet 2003.

*Signature.*

(040769.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**CANTO LUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 37.314.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le jeudi 6 février 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du jeudi 26 juin 2002 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat et/ou de nouvelle nomination, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Luciano Radici, dirigeant d'entreprises, demeurant à I-Sirtori (Como), 5, rue Lissolo;
- Monsieur Piero Radici, dirigeant d'entreprises, demeurant à I-Sirtori (Como), 5, rue Lissolo;
- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

CANTO LUX HOLDING S.A.

P. Radici / S. Vandi

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG04068. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(040828.3/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**CDC INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 53.209.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, réf. LSO-AG00003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

New York, le 19 juin 2003.

Signature.

(040772.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**MBS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 37.077.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003, réf. LSO-AG00020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

New York, le 19 juin 2003.

Signature.

(040774.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**FORZA-ONE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 38.214.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03667, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040903.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**ITS LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 71.095.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01966, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ITS LUX S.A.*

Signature

(040888.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**EM FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 81.492.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01984, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

*Pour EM FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme*

HRT REVISION, S.à r.l.

Signature

(040891.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**PIMLICO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 35.980.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03672, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040908.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---

**CELAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 74.244.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03661, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

(040912.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

---